

Communiqué

HUTTOPIA : UN AVIS SCIENTIFIQUE ACCABLANT

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, le 26 septembre 2019 - Un rapport d'investigation scientifique réalisée dans la forêt d'Argentenay¹ de l'île d'Orléans documente les dommages sérieux qui lui sont infligés par les activités actuelles et prévoit l'accentuation et l'élargissement de ces effets nuisibles advenant l'implantation du village récréotouristique Huttoopia sur une partie du territoire actuellement occupé par les Scouts. Les auteurs insistent aussi sur la nécessité de nouvelles expertises archéologiques, car les lieux «recèlent de nombreux indices potentiels pour une occupation par les Premières Nations ».

Rappelons que la Coalition citoyenne pour la sauvegarde de la Pointe d'Argentenay (CCSPA) avait confié à Biodiversité Conseil le mandat d'évaluer les impacts du projet Huttoopia sur les milieux naturels de la Pointe d'Argentenay à partir des données alors disponibles. Dans son rapport², la firme avait conclu qu'en raison des impacts potentiels sur la faune, la flore et l'environnement terrestre et aquatique, « il serait important de réévaluer la pertinence d'établir un projet de cette ampleur dans un secteur patrimonial et naturel ».

L'avis scientifique³ produit tout récemment (septembre 2019) par les chercheurs universitaires Filion, Payette et Auger fait suite quant à lui à des visites sur le terrain effectuées à l'été 2019. Après avoir réalisé un relevé minutieux des espèces forestières (arbres, arbustes et plantes herbacées), les auteurs font le constat que le lot des Scouts (la partie ouest de la forêt d'Argentenay) est particulièrement dégradé en raison des activités de camping qui y sont pratiquées; le piétinement des sols et la compaction qui en résulte rendraient en effet difficile la germination des graines et partant, la régénération de la forêt, ce qui expliquerait la transformation actuelle du sous-bois en quasi désert. Cette situation contrasterait fortement avec celle observée dans la partie est de la forêt, protégée par Conservation de la Nature Canada (CNC), qui s'apparente plutôt à une forêt à l'équilibre: « taille variable des arbres dont certains sont de grande taille, régénération assurée par des gaules et plantules abondantes, flore de sous-bois diversifiée⁴ ». C'est pourquoi les auteurs craignent une détérioration plus grande encore de l'espace forestier des Scouts et, par effet de débordement celui de la forêt protégée par CNC, en raison d'un plus grand achalandage des villégiateurs-campeurs et des infrastructures d'hébergement, d'accueil et de services qui ne feront qu'accentuer la fragmentation du couvert forestier.

La nécessité de la conservation du lot des Scouts ne fait pas de doute, car ce lot revêt un caractère historique certain en regard des utilisations multiples par les familles des propriétaires agriculteurs qui s'y sont succédé (culture, érablière, arbres fruitiers); de plus le potentiel évolutif de la friche forestière, depuis une forêt de bouleaux et peupliers vers une érablière laurentienne, ouvrirait la voie à une nouvelle utilisation agricole. Enfin, ce lot renferme sur un escarpement un magnifique peuplement de pruche de l'Est et de pin blanc d'un diamètre imposant. « Il s'agit d'un îlot de forêt ancienne qui, au fil des siècles, a échappé à toute forme d'exploitation⁵ ».

Ces nouvelles connaissances confortent une fois de plus la volonté de la CCSPA de stopper un projet qui n'a pas sa place dans un milieu naturel et agricole unique et qui, de ce fait, devrait être au contraire sous haute protection.

Pour information : coalitioncspa@gmail.com et sauvegarde-argentenay.org ; Facebook : Coalition citoyenne pour la sauvegarde de la Pointe d'Argentenay. Vous pouvez rejoindre M. Normand Gagnon au 581 980-1965 ou Mme Nathalie Lemelin au 418 208-8798.

¹ La forêt d'Argentenay occupe l'extrême est de l'Île d'Orléans, une zone protégée en territoire agricole. On y trouve principalement le lot 190, propriété des Scouts du district de Québec, et le lot 191 propriété de Conservation de la Nature Canada. C'est plus de la moitié du lot 190 qui est visé par la multinationale Hutttopia pour y installer un camping de luxe qui pourrait être fréquenté par plus de 500 personnes, soit à peu près la population de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. La totalité de l'île d'Orléans est un site patrimonial désigné au sens de la Loi sur le patrimoine culturel.

² Marineau, K., Évaluation sommaire des impacts du projet Hutttopia sur les milieux naturels de la Pointe d'Argentenay, Île d'Orléans. Rapport final présenté à la Coalition pour la sauvegarde de la Pointe d'Argentenay, février 2019, 32 p. Disponible en ligne à l'adresse ; <https://sauvegarde-argentenay.org/wp-content/uploads/2019/03/418882-Kim-Marineau-4-mars-2019.pdf>

Voir aussi sur le site de la CCSPA la publication du 10 avril 2019 intitulée « La préservation du patrimoine naturel de l'Île d'Orléans » à l'adresse: <https://sauvegarde-argentenay.org/2019/04/10/la-preservation-du-patrimoine-naturel-de-lile-dorleans/>

³ Louise Filion, Serge Payette et Réginald Auger, Hutttopia ou Utopia? [Conséquences du Projet Hutttopia sur la forêt de la Pointe d'Argentenay de l'Île d'Orléans], septembre 2019. Annexé.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.